



IMMIGRATION

Canada

Regroupement familial

**Parrainage de parents,
grands-parents,
enfants adoptés et
autres membres de la
parenté**

**Directives propres au
bureau des visas
New Delhi**



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle

Envoyez les documents suivants avec votre demande – veuillez cocher (☑) chaque case après avoir inséré les documents dans votre enveloppe.

- Envoyez les formulaires d'immigration (rubrique 1) et les certificats de police originaux.
- Envoyez des photocopies de tous les autres documents à moins d'indication contraire.
- Si vos documents ne sont pas en français ou en anglais, joignez une traduction notariée (certifiée) avec une copie de l'original.
- Assurez-vous de répondre à toutes les questions et de signer les formulaires, s'il y a lieu.

Si vous oubliez de soumettre des documents obligatoires, votre demande sera retournée.

<p>1. FORMULAIRES D'IMMIGRATION</p> <p>Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406) <input type="checkbox"/></p> <p>Vous et chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans et plus devez dûment remplir votre propre copie de ce formulaire.</p> <p>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476) <input type="checkbox"/></p> <p>Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, remplissez et signez ce formulaire.</p> <p>Formulaire des renseignements supplémentaires (Détails de voyages à l'étranger) <input type="checkbox"/></p> <p>Vous et chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans et plus devez dûment remplir votre propre copie de ce formulaire.</p> <p>Note : Ce formulaire est joint à l'Appendice A.</p>
<p>2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL <input type="checkbox"/></p> <p>Un acte de naissance et/ou un acte de baptême</p> <p>Note : Si votre naissance a été enregistrée avec un quelconque délai, veuillez joindre votre acte de baptême original ou autres documents établissant une identité tels que :</p> <ul style="list-style-type: none">• de vieux documents scolaires (certificats de Cinquième année, Middle Standard et Matriculation),• carte d'électeur. <p>Soumettez tout document juridique d'une cour concernant la garde d'enfant(s), s'il y a lieu.</p> <p>Pour chaque membre de la famille qui est citoyen canadien ou résident permanent du Canada, envoyez une photocopie de leur :</p> <ul style="list-style-type: none">• Certificat de citoyenneté,• Carte de résident permanent,• <i>Fiche relative au droit d'établissement</i> (IMM 1000) ou <i>Confirmation de résidence permanente</i> (IMM 5292 ou IMM 5688)• Visa d'immigrant

(suite...) DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL

Si votre état matrimonial est...	Alors, vous devez soumettre...
Marié	Un certificat de mariage
Divorcé	L'ensemble des documents liés à la demande, au jugement et au déret final du divorce
Séparé	Certificat de séparation légale entre vous et votre époux ou conjoint de fait
Conjoint de fait ou partenaire conjugal	Preuve d'union telles que : <ul style="list-style-type: none">• comptes bancaires conjoints• bail commun ou hypothèque acte d'achat signé conjointement• veuillez fournir des déclarations sous serment qui confirment le fait que vous vivez ensemble et que vous êtes reconnus dans votre communauté comme vivant une relation conjugale depuis au moins un an.

Si votre époux ou conjoint est décédé, veuillez soumettre le certificat de décès original ou tout autre document officiel émis avant le dépôt de votre demande qui indique la date du décès.

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS

Actes de naissance originaux pour chaque enfant (qui nomme les parents)

Certificats scolaires (Cinquième année, Middle Standard et Matriculation)

Une lettre du médecin traitant ou de l'hôpital si l'un de vos enfants souffre d'une invalidité physique ou psychologique

Si l'âge de votre enfant a été confirmé avant le 1^{er} août 2014, soumettre également:

Pour tout enfant à charge âgé de 22 ans ou plus, fournissez des preuves d'études à temps plein **sans interruption** :

- Attestations, bulletins, relevés de notes (à partir de l'âge de 22 ans jusqu'à ce jour),
- Lettres d'écoles ou d'institutions scolaires confirmant le nombre d'heures de cours par jour et le nombre de jours d'études par semaine et,
- preuve qu'ils dépendent entièrement de vous pour subvenir à leurs besoins.

Si vos enfants sont adoptés, veuillez fournir :

- Le certificat d'adoption original,
- Des photos de la cérémonie d'adoption,
- Tout document par procuration, s'il y a lieu,
- Des preuves de contact et de soutien financier avec les parents adoptifs,
- Une lettre de non-objection du « Central Adoption Resource Agency (CARA) » du « Ministry of Women and Child Development » du gouvernement de l'Inde. Vous pouvez connaître les détails des lignes directrices des exigences de l'agence CARA au : www.cara.nic.in/guidelinefamily.htm.
- S'il s'agit d'une adoption internationale, l'autorité compétente du lieu de résidence de l'enfant et la province de destination finale de l'enfant doivent fournir **par écrit** leur accord pour cette adoption, conformément à la Convention de La Haye.

Note : Ces documents sont tous exigés autant pour une demande d'immigration que de citoyenneté.

Si vous êtes divorcé ou séparé, vous devez fournir des preuves que vous avez la garde légale des enfants, que vous avez respecté toute obligation de garde légale et que les enfants sont capables de partir vivre au Canada.

4.	<p>DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS</p> <p>Photocopies des passeports ou autres documents de voyage pour vous, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à charge.</p> <p>Soumettez seulement des copies des pages qui comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le numéro de passeport, • la date de délivrance et la date d'expiration, • votre photo, • votre prénom et nom de famille, • la date et le lieu de naissance. <p>Si vous habitez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une copie du visa du pays où vous habitez actuellement.</p> <p>Note : Tout futur immigrant devrait détenir un passeport. Les passeports diplomatiques ou officiels, de service ou d'affaires ne sont pas acceptables pour immigrer au Canada.</p>	<input type="checkbox"/>
5.	<p>PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AVEC VOTRE RÉPONDANT AU CANADA</p> <p>Veuillez fournir des preuves de votre lien avec votre répondant au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une copie de la Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000) ou de la Confirmation de résidence permanente (IMM 5292 ou IMM 5688) de votre répondant dans laquelle vous êtes cité comme personne à charge; • Un acte de naissance ou de baptême, d'immatriculation/fin du secondaire ou un certificat de mariage; • Une copie des pages d'un ancien passeport du répondant donnant le nom de ses parents. <p>Note : Les documents doivent avoir été émis antérieurement à la demande de parrainage.</p>	<input type="checkbox"/>
6.	<p>CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE</p> <p>Certificats de police pour chaque pays où vous et tous les membres de votre famille âgés de 18 ans ou plus avez vécu pendant six mois ou plus, et ce, depuis l'âge de 18 ans.</p> <p>Vous devez joindre les originaux des certificats de police. Veuillez consulter notre site web au : http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.</p>	<input type="checkbox"/>
7.	<p>ENGAGEMENT</p> <p>Original de l'<i>Engagement</i> si vous avez l'intention de vous établir au Québec.</p>	<input type="checkbox"/>
8.	<p>EXIGENCES PHOTOS</p> <p>Veuillez fournir deux (2) photos récentes de vous et de chaque membre de votre famille. Suivez les instructions dans votre guide aux sections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Comment remplir les formulaires d'immigration » et, • Appendice B, Spécifications pour photos. 	<input type="checkbox"/>

Nom: _____ Dossier #: _____ Date: _____

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES - DELHI
Doit être rempli par TOUS les demandeurs de 18 ans ou plus

DÉTAILS DE VOYAGES À L'ÉTRANGER

1. Combien de passeports avez-vous eu, en comptant celui que vous possédez actuellement? _____

2. Veuillez dresser la liste de tous les pays où vous avez vécu ou que vous avez visités. Si ce n'est pas applicable, indiquer S/O.

Dates (jj/mm/aaaa)		Raison du voyage	Pays
Entrée	Sortie		

Veuillez lire et signer la déclaration qui suit.

Je (votre nom au complet) _____

DÉCLARE QUE LES AFFIRMATIONS PRÉCÉDENTES SONT VÉRIDIQUES, COMPLÈTES ET JUSTES, ET JE SIGNE CETTE DÉCLARATION EN SACHANT QU'ELLE A LA MÊME FORCE ET LE MÊME EFFET QUE SI ELLE ÉTAIT FAITE SOUS SERMENT.

Signature

Date

Envoi de votre demande

Placez tous vos documents dans une enveloppe scellée et expédiez-la à l'adresse suivante :

Parrainage : (Type de parrainage)
Centre de traitement des demandes - Mississauga
C.P. 6100, Succursale A
Mississauga, Ontario L5A 4H4
Canada

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

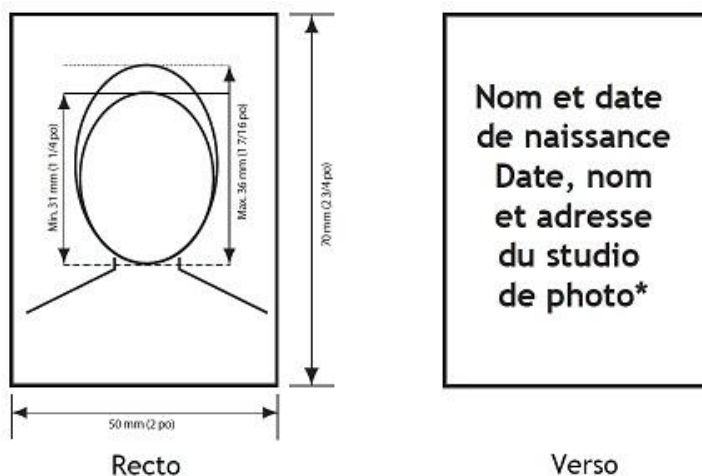
APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Vous devez fournir les photos identiques et non retouchées.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.
- Les photos peuvent être en couleurs ou en noir et blanc.
- Les photos doivent être des originaux et ne pas avoir été modifiées de quelque manière que ce soit ni avoir été prises à partir d'une photo existante.
- Les photos doivent refléter votre apparence actuelle (avoir été prises au cours des six (6) derniers mois).

Notes au photographe

Les photos doivent :

- avoir été prises par un photographe professionnel ;
- mesurer 50 mm par 70 mm (2 po de largeur par 2 po 3/4 de longueur) et les dimensions du visage doivent être de 31 mm à 36 mm (de 1 po 1/4 à 1 po 7/16), du menton au sommet de la tête ;
- être claires, bien définies et bien nettes ;
- montrer une expression faciale neutre (**yeux ouverts et clairement visibles, bouche fermée, pas de sourire**) ;
- être prises avec un éclairage uniforme et **ne présenter aucun** ombrage ou reflet de flash ;
- être **centrées** et montrer une vue de face complète de la tête et des épaules (c-à-d. il faut voir complètement la tête et les épaules de la personne, de face, au milieu de la photo) ;
- avoir été prises sur un fond blanc uni, avec contraste net entre le visage de la personne et l'arrière-plan. Les photos doivent refléter et représenter le teint naturel de la personne.



**Ne correspond pas aux dimensions réelles.
Référez-vous aux mesures indiquées ci-dessus.**

Une (1) des photos, doit, au verso :

- porter le nom et date de naissance de la personne, et le nom et l'adresse complète du studio de photo;
- porter la date à laquelle la photo a été prise.
- Le photographe peut utiliser une estampille ou inscrire ces renseignements à la main. Les étiquettes autocollantes ne sont pas acceptées.

Appendice C

Instructions médicales

Toutes les personnes incluses dans votre demande, **qu'elles vous accompagnent ou non**, devront subir un examen médical effectué par un médecin dont le nom figure sur la liste des médecins désignés. Si vous êtes divorcé ou séparé, votre enfant est considéré comme enfant à charge tant que vous en avez la garde conjointe ou exclusive, même s'il vit habituellement avec l'autre parent.

Lorsque nous aurons reçu votre demande dûment remplie, nous vous ferons parvenir une trousse concernant l'examen médical. Dans certains cas, nous ne vous ferons pas parvenir cette trousse avant d'avoir déterminé que vous êtes admissible à venir au Canada en tant que résident permanent.

La trousse contenant les formulaires nécessaires pour l'examen médical comprend une liste des médecins habilités à vous faire passer l'examen médical. Nous ne reconnaitrons que les examens médicaux effectués par l'un de ces médecins. Le médecin nous enverra les résultats de l'examen, et nous les examinerons afin de déterminer s'il existe des raisons médicales qui vous empêcheraient, vous-même ou les membres de votre famille qui vous accompagnent, de venir au Canada.

Vous avez **la responsabilité** de communiquer rapidement avec le médecin, de payer les frais dont s'assortit l'examen médical et de subir tout examen et (ou) analyse supplémentaire que nous exigerons.

Lorsque vous vous rendez à l'examen médical, vous devez apporter avec vous les formulaires que nous vous avons envoyés et montrer le passeport de chaque personne qui subit l'examen. Vous devez également faire part au médecin de tous vos problèmes de santé passés et présents, et fournir au médecin tout document disponible comme le rapport d'un médecin, les traitements ou les ordonnances.

Si vos résultats médicaux se révèlent satisfaisants, ils sont valides pendant un an après la date de l'examen. Si le traitement de votre demande exige plus d'un an, vous devrez subir à nouveau l'examen médical.